



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2014

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ière} adjointe)	Henri VENTROUX (Adjoint)
Jackie WITZ (Adjoint)	Valérie LE CORRE	Gérard VINAY
Liliane MARSAC	Thierry HECTOR	Anne-Marie CHOURAQUI
Yannick CAILLET	Claudine LECLERE	Laurent BESNARD
Daphné PERROT	François MINEAU	

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h40. Elle a été levée à 23h30



Le maire a introduit la séance en faisant lecture d'un courrier d'une personne assistant aux conseils municipaux dans lequel sont évoqués certains points d'organisation pouvant être améliorés.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Demande de Modification du budget
- II. Délibérations
- III. Points divers
- IV. Annexes

I. DEMANDES DE MODIFICATION DU BUDGET

Dans le cadre de la commission finance, Valérie LE CORRE a présenté à l'ensemble du conseil municipal les transferts de sommes de comptes à un autre afin d'assurer un budget à l'équilibre. Il est mentionné en séance que ces propositions ont été soumises au percepteur qui les a validées.

Le Maire a donc soumis à délibération les transferts suivants :

- ⇒ DM n°1 : Débit de 1855€ de l'article 627 pour un crédit sur l'article 6615 « Intérêts des comptes courants »
- ⇒ DM n°2 : Débit de 2000€ de l'article 6236 pour un crédit sur l'article 6615
- ⇒ DM n°3 : Débit de 3000€ de l'article 60621 pour un crédit sur l'article 6615 + 66111 « Intérêts emprunts »
- ⇒ DM n°4 : Débit de 5240€ de l'article 6531 pour un crédit sur l'article 6453 « cotisation retraite »
- ⇒ DM n°5 : Débit de 10€ de l'article 202 pour un crédit sur l'article 1641 « Emprunts »

Contre

0

Abstention

0

Pour

14



II. DELIBERATIONS

6 délibérations ont été prises afin de régulariser 3 situations qui auraient dues être prises par l'ancienne équipe. Et les autres pour un point de vue administratif. Ont donc été soumises à délibération par le Maire :

⇒ L'amortissement de la participation au SIEGE sur 15 ans (2006 – 2021)

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

⇒ et l'autorisation d'une rétroactivité

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

⇒ 2 écritures non comptabilisées au bilan

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

⇒ Sommes réceptionnées (débiteurs : Covage Networks et France Telecom) sur les exercices 2013 et 2014.

	2013	2014
Covage Networks	666,07 €	672,86 €
France Telecom	1 703,40 €	1 717,54 €

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

⇒ La redevance versée par le SIEGE pour le passage de canalisations de gaz sur territoire (OdG : ~600€)

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

⇒ La facture relative aux honoraires du trésorier (OdG : ~480€ d'indemnité versés pour 2014)

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

III. POINTS DIVERS

1. COMMISSION ECOLE

La restitution des clubs de l'école aura lieu le vendredi 19 décembre de 16h30 à 17h00

Afin de répartir les enfants sur la période 2, un questionnaire a été envoyé aux parents, lesquels devront le retourner renseigné d'ici à fin 2014.

Gérard VINAY réprecise en séance que la charte signée est un préalable à toute participation au club et que si le document n'était pas signé les enfants seraient alors mis en garderie. A ce jour, il reste encore 38 chartes non signées.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'occupation des locaux scolaires.

Le conseil municipal est favorable à ce que Loan LECLERC (un enfant de Rouvray) soit inscrit en petite section de maternelle pour le 09/03/2015.



Une famille de Chambray souhaite inscrire son 2^{ième} enfant de 3 ans à Houlbec-Cocherel, un autre de leur enfant étant déjà scolarisé à Chambray. Cette demande fait suite à un refus de Chambray et de Ste colombe. Le conseil municipal a refusé son inscription à l'école d'Houlbec-Cocherel considérant que l'objectif de la commune doit s'inscrire dans la durée (inscription pour toute la scolarité) et être en cohérence (solidaire) avec les communes environnantes disposant également d'une école.

2. COMMISSION ANIMATION

Noël des enfants : retours positifs sur l'événement. Compte tenu du budget et de la qualité des cadeaux offerts aux enfants, les classes d'âge des enfants se voyant remettre un cadeau n'étaient pas les mêmes entre Rouvray et Houlbec-Cocherel (maxi 7 ans pour Houlbec-Cocherel et 8 ans pour Rouvray).

Pour l'année 2015, une harmonisation sera faite.

Les enfants qui étaient inscrits mais qui n'ont pas pu venir chercher leur cadeau lors de la fête ont pu les récupérer à la mairie. En revanche, les enfants de la commune non-inscrits n'ont pas pu recevoir de cadeaux.

La salle des fêtes est en cours de réfection (peinture et parquet) afin d'être prête pour les vœux du maire qui auront lieu le samedi 31 janvier 2015. Le maire a souligné la bonne et forte implication des employés communaux.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : 15 janvier 2015 à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)

Restitution des clubs de la période1 : 19/12 de 16h30 à 17h00

Vœux du maire : 31 janvier à 10h30 à la salle des fêtes

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET